



Le SERCE représente les entreprises de la transition énergétique et numérique qui conçoivent et déploient des solutions innovantes au service de l'intelligence des réseaux, des bâtiments, de la ville et de l'industrie.

La transition énergétique vers une société décarbonée est un axe majeur de l'activité des entreprises adhérentes au SERCE.

Pour le compte d'acteurs privés ou publics (entreprises publiques, collectivités, promoteurs immobiliers ou industriels), elles réalisent et interviennent sur les infrastructures de réseaux énergétiques et numériques d'aujourd'hui et de demain. Elles développent des solutions d'efficacité énergétique générant de fortes baisses d'émissions de CO<sub>2</sub>.

Ses 260 entreprises réparties sur plus de 4 000 sites en France et totalisant 135 000 salariés ont enregistré un chiffre d'affaires France cumulé de 23,3 Mds €.

Contact : Yannick Saint-Roch  
Directeur Général du SERCE  
[y.saintroch@serce.fr](mailto:y.saintroch@serce.fr)

## Le point de vue du SERCE sur les documents de planification énergie climat soumis à la concertation

### EN BREF

Le SERCE souhaite mettre en avant la qualification retenue par la SNBC de la transition climatique, avec laquelle il est entièrement en accord : « Ayant l'ampleur d'une révolution industrielle mais devant être deux fois plus rapide, elle repose sur trois mécanismes économiques : la réorientation du progrès technique du brun vers le vert ; le changement des pratiques et des normes collectives ; la substitution de capital aux énergies fossiles. Une anticipation des mesures et une adaptation des comportements en conséquence pourrait générer des gains d'activité à long terme ».

Les entreprises du SERCE apportent leur expertise en matière de génie électrique et climatique pour installer les technologies issues de ce progrès technique réorienté et accompagnent le changement des pratiques et des normes collectives. A ce titre, elles bénéficient d'un retour d'expérience terrain sur la mise en œuvre de la transition climatique auprès de leurs clients qui représentent un panel large d'acteurs institutionnels (état, collectivité) et privés (industrie, tertiaire).

Si l'architecture planificatrice française, à travers ses documents nationaux et territoriaux, est parmi les plus complètes au monde, elle se heurte désormais à trois défis majeurs et immédiats :

- L'intégration difficile des territoires, pourtant lieux de la transition
- La perception des travaux comme des coûts et non des investissements
- Le recours insuffisant aux capitaux privés dû à un déficit de stabilité et de prévisibilité du cadre d'investissement

Ces trois défis, replacés dans un contexte d'instabilité politique et d'incertitude macro-économique, tendent à fragiliser l'acceptabilité de cette transition et pourrait à terme freiner voire stopper sa dynamique pourtant nécessaire.

Le SERCE appelle donc les pouvoirs publics à recentrer leur action en réalisant rapidement des arbitrages forts et courageux sur le seul principe du coût d'abattement, en énergie comme en carbone.

Plus que l'atteinte des objectifs aux échéances fixées, la priorité devient la réalisation des travaux à des volumes inédits, en priorisant 3 grands axes : électrification des usages, amélioration de l'efficacité énergétique, décarbonation des activités productives.

## La transition énergétique repose sur les usages, s'appuie sur les réseaux et modifie la production

*Les conditions sine qua non de la transition : territorialisation, financement, formation*

### Actions visées : MAR1 ; TER1

La transition reposant sur le « changement des pratiques et des normes collectives », son existence est fonction de son acceptabilité par les citoyens et le monde économique. Son application modifie l'ensemble du territoire français, et il revient à la puissance publique de l'accompagner, en accentuant ses bénéfices et en atténuant les effets de bord.

L'approche de planification doit être renforcée, avec un équilibre entre une dynamique centralisatrice sur les projections, les arbitrages et la prise de décision (Etat, SGPE, administrations) et une dynamique décentralisatrice sur son acceptabilité et sa mise en œuvre (citoyens, collectivités).

La transition étant aussi un processus de « substitution du capital aux énergies fossiles », elle ne peut avoir lieu que si cette substitution est encouragée par un Etat stratège. La notion de signal-prix sur les énergies et le carbone est essentielle pour guider le choix des agents économiques. Les prix doivent non seulement refléter les coûts de production, mais également les externalités négatives (ex : taxes pigouviennes).

Afin de procéder à cette réorientation capitaliste, l'Etat devrait s'attacher à : étendre le principe de neutralité technologique à la fiscalité en taxant toutes les énergies au même niveau ramené à la tonne de CO<sub>2</sub>, subventionner en priorité les actions ayant la meilleure efficacité sur les objectifs fixés, fournir un cadre réglementaire fortement simplifié et stabilisé. L'objectif est de maximaliser le volume des investissements vers les activités de la transition énergétique ; les volumes actuels étant nettement insuffisants pour réaliser les objectifs actuels (+110 Mds €/an dans 5 ans selon le rapport Pisani-Ferry, soit plus du double d'aujourd'hui).

Si les besoins en capitaux constituent un défi, ceux relatifs au travail en sont un à part entière. Si ce projet de PPE mentionne les « besoins en compétences professionnelles et l'adaptation des formations à ses besoins », le manque d'action spécifique prévue par le document est symptomatique d'une approche

nationale basée principalement sur les enjeux industriels de la filière, minimisant le paramètre humain de l'équation. Or, si ces enjeux industriels sont primordiaux, ils pourraient à terme être éclipsés par les besoins en recrutement : 250000 emplois sont à pourvoir d'ici 2030 dans la filière de la transition énergétique. Ce sont des métiers de proximité, répartis sur l'ensemble du territoire, non délocalisables. Les pouvoirs publics, en lien avec l'éducation nationale, doivent redoubler d'efforts pour promouvoir auprès du public jeune ou en reconversion, notamment féminin, pour les orienter vers ces métiers. Un échec sur ce plan conduirait inexorablement à un fort ralentissement du rythme des travaux et remettrait en cause l'atteinte des objectifs fixés par la Sfec.

*Consommation énergétique : électrification, efficacité énergétique, décarbonation*

### Actions visées : CONSO 1, 2 & 3 ; AUTOCONSO1 ; APPROELEC5 ; CARBALT1 ; TER3 ; premières orientations de la SNBC

Pour des raisons climatiques et de souveraineté, l'électrification massive des usages est stratégique pour notre pays. L'évolution du besoin électrique dans la consommation énergétique finale est prévue à 34% pour 2030. Cela suppose de multiplier par 5 le rythme d'électrification de la période 1990-2023, pour non seulement atteindre les 34% en 2030 mais le maintenir jusqu'en 2050 (54%). Cette électrification devrait faire l'objet d'une action à part entière, sur le même modèle de l'« Electrification Action Plan » que prépare la Commission Européenne.

L'arrêt progressif de la consommation d'énergies fossiles, qui sont pour leur quasi-totalité importées (impactant négativement notre souveraineté et notre balance commerciale), concerne principalement les secteurs des transports (essentiellement pétrole) et du bâtiment (essentiellement gaz naturel). Ce plan d'électrification doit prioriser les plus gros volumes de consommation d'énergies fossiles : les véhicules légers (fin du véhicule thermique) et le chauffage des bâtiments (remplacement des chaudières à fioul et à gaz naturel par des équivalents décarbonés dont pompe à chaleur).

Cette électrification de la consommation doit être accompagnée d'une baisse à usages constants de celle-ci, c'est-à-dire une amélioration de l'efficacité énergétique. L'ampleur de cette réduction est forte : doublement du rythme global d'ici à 2030, ce qui

implique des mesures toutes aussi fortes.

Le dispositif des CEE suscite actuellement beaucoup d'attention : rapport critique de la Cour des Comptes, sanctions prononcées pour fraude, report de la 6<sup>ème</sup> période. Pourtant, il est essentiel pour financer les opérations de baisse de la consommation. Des réformes sont indispensables, pour ramener les CEE à leur objectif initial : laisser le marché sélectionner les opérations présentant le meilleur ratio euro investi / kWh économisé. L'efficacité du dispositif sera restaurée si la recommandation de la Cour des Comptes de mettre fin aux bonifications et programmes spéciaux, qui s'apparentent à de la débudgétisation, est mise en œuvre. Ainsi, il faut rééquilibrer les volumes délivrés avec la consommation énergétique finale : on ne peut plus délivrer 75% du volume total sur des CEE résidentiels alors que ce secteur ne représente que 28% de la consommation énergétique finale du pays. Enfin, le SERCE encourage la DGEC à faire évoluer le dispositif vers une approche en économies réelles.

Dans le secteur du bâtiment tertiaire, la mise en œuvre du décret éco énergie tertiaire est encore trop lente : seulement la moitié des surfaces concernées sont pour l'instant déclarées dans la plateforme OPERAT ; sans parler encore de leur mise en conformité. Cette dernière est encore trop perçue comme un coût, notamment sur les bâtiments publics, plutôt qu'un investissement qui se rentabilise à terme. Des politiques publiques visant à réduire le montant du capital initial requis pour déclencher les travaux sont nécessaires ; l'ouverture des opérations de rénovation énergétique des bâtiments publics au tiers financement de 2023 est une piste mais elle ne produit pas les effets escomptés car elle souffre d'une trop grande complexité administrative. La massification des contrats de performance énergétique (CPE) est également une option à envisager.

Enfin, une des solutions pour baisser la consommation énergétique est la démocratisation de l'autoconsommation. Si sa forme individuelle connaît une belle progression grâce à sa simplicité de mise en œuvre, un travail supplémentaire de simplification est à mener sur sa forme collective, notamment les difficultés pour se constituer en personne morale organisatrice. Les opérations d'autoconsommation collective permettent de créer des communautés locales d'énergie qui présentent le double avantage de réduire la facture d'énergie des participants et de

baisser leur consommation énergétique soutirée au réseau en équilibrant leurs courbes de charge.

Enfin, la France doit prendre la pleine mesure du défi de la décarbonation. Si les leviers de cette décarbonation sont parfaitement identifiés (cf. l'approche sectorielle du SGPE), leur action est conditionnée aux besoins d'investissements colossaux présentés à la figure 43 de la SNBC. La « large gamme de politiques publiques visant à assurer une mobilisation efficiente des financements privés et publics au service des investissements pour la transition écologique » prônée reste à matérialiser. Une approche générale consisterait à faire de la décarbonation un élément de compétitivité pour l'économie européenne, en lui attribuant un prix suffisant pour créer un marché de la décarbonation, indépendant de celui de l'efficacité énergétique. A ce titre, le SERCE s'étonne de la grande discrétion du débat public autour de SEQUE-UE2, dont l'application dans les prochaines années est indispensable mais risque de se heurter à une faible acceptabilité, faute de pédagogie préalable. Seule une approche complète basée sur ce marché carbone généralisé, un reporting extra-financier étendu à toutes les entreprises mais simplifié (pour orienter les flux financiers vers la transition), et un mécanisme d'ajustement du carbone aux frontières permettra de lever les fonds nécessaires pour rendre l'UE neutre en carbone d'ici 2050, tout en protégeant notre appareil productif.

*Réseaux électriques : nouveaux usages, nouvelles contraintes, besoins de financement accru*

**Actions visées : APPROELEC4, RESELEC1, RESELEC2, TER4**

D'ici 2030, la production d'électricité décarbonée aura non seulement été augmentée de 43%, mais le raccordement massif de sources d'énergies intermittentes produira des puissances électriques inédites que les réseaux devront équilibrer. De nouveaux usages, comme la recharge des véhicules électriques (dont l'écosystème est insuffisamment soutenu) ou le raccordement massif de centres de données, susciteront des appels de puissance sans précédent qui devront également être pilotés pour ne pas surcharger les réseaux. L'intégration de nombreux mécanismes de flexibilité, côté demande comme côté offre, la création d'incitations tarifaires et l'émergence de modèles économiques sous-jacents, viendront également complexifier la gestion de cette infrastructure. De plus, les modifications

environnementales causées par le changement climatique (hausse des températures, augmentation de la fréquence des catastrophes naturelles) accroîtront les contraintes sur les infrastructures.

Ces enjeux d'adaptation aux nouveaux modes de production et de consommation électriques et au changement climatique rendent nécessaires des investissements majeurs dans la modernisation des réseaux. Il convient de rappeler que les réseaux électriques sont la colonne vertébrale du pays : lui sont dépendants les réseaux ferroviaires, de télécommunication et, dans une moindre mesure, routier : toute avarie généralisée sur les réseaux électriques entraînerait la paralysie quasi-instantanée du pays.

C'est pourquoi une partie importante des investissements dans la transition énergétique doit être fléchée en priorité vers les travaux des réseaux électriques. Les exercices de planification réalisés par RTE & Enedis (SDDR & PDR) sont indispensables pour fournir une visibilité du plan de charge à réaliser. La réalité de ce plan de charge n'est cependant confirmée que lorsqu'il est financé, dans les proportions annoncées : 200 milliards d'euros d'ici 2040. Si l'évolution du TURPE 7 est attendue pour janvier 2025, le SERCE suivra avec attention les décisions de la CRE au sujet du financement des réseaux. Si des prix raisonnés de l'électricité sont souhaitables pour la compétitivité du pays et l'acceptabilité de l'électrification des usages, les pouvoirs publics devraient s'attacher à réduire la part fiscale et préserver celle de l'acheminement qui est la garantie de la réussite de la transition énergétique.

*Production énergétique : soutien aux énergies renouvelables et au nouveau nucléaire*

**Actions visées : ENERELEC 1, 2 & 3 ; COUT 1 ; TER2 ; NUC 3 & 5 ; THERM1**

La consommation électrique française est appelée à croître modestement, puisque l'augmentation de la part de l'électricité sera compensée par la franche amélioration de l'efficacité énergétique. Néanmoins, la sortie progressive des énergies fossiles devra être compensée, au moins à moyen terme, par le développement des énergies renouvelables. De nombreux mécanismes de soutien aux filières renouvelables, couplés à des évolutions réglementaires, ont déjà été mis en place avec un certain succès. Ces efforts doivent être intensifiés,

particulièrement dans le domaine du photovoltaïque, où le projet de PPE prévoit un doublement (~5GW/an) du rythme actuel d'installation. A ce jour, la loi APER ne produit pas les effets attendus, la part des énergies renouvelables dans la consommation étant à 23%, alors que le PNIEC de la France la fixe à 45% d'ici 2030. Des mesures de simplification, d'accélération et de renforcement de l'application des normes existantes sont attendues pour s'en donner les moyens.

Au-delà de 2040, la mise en ligne de nouveaux réacteurs nucléaires permettra de poursuivre l'électrification du mix énergétique ; le mode de financement et le calendrier des travaux devraient être rapidement communiqués.

## Conclusion

**Du point de vue du SERCE sur les documents de planification énergie climat soumis à la concertation exposé ci-dessus découlent les propositions suivantes :**

- **Transversal**
  - **Aligner la fiscalité des énergies fossiles sur celle de l'électricité, en la ramenant sur la tCO2**
  - **Renforcer et accélérer les initiatives visant à pourvoir les métiers de la transition énergétique**
- **Consommation énergétique**
  - **Faire émerger un marché de la décarbonation en généralisant la marchandisation du CO2**
  - **Recentrer le dispositif CEE sur le principe du meilleur rendement euro investi / kWh économisé**
  - **Assurer l'application du décret éco-énergie tertiaire (DEET)**
- **Réseaux électriques**
  - **Prioriser les financements identifiés par RTE et Enedis**
  - **Promouvoir une vision globale de l'économie du véhicule électrique**
  - **Encourager l'installation de centres de données sur le territoire national**
- **Production énergétique**
  - **Garantir un cadre d'investissement long-terme aux énergies renouvelables**
  - **Clarifier les modes de financement et le calendrier du programme EPR2**